



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 031-213100662-20231215-ARR2023_258-AI

ARRÊTÉ N° 2023-258 du 15 décembre 2023

Portant

Régie de recettes n°65003 « Médiathèque municipale George Sand »

Modification du régisseur titulaire

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1617-5-2 et R.1617-17 ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics

Vu les articles 9 et 22 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2005 fixant les conditions du remboursement par l'État des indemnités de responsabilités versées par les communes et groupements de communes aux régisseurs des régies de recettes au nom et pour le compte de l'État ;

Vu les compléments à apporter à l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, en date du 23 mai 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2001, fixant le montant de l'indemnité de responsabilité pour les régisseurs de recettes et d'avances ;

Vu la décision du Maire en date du 24 avril 2009 instituant une régie de recettes auprès de la Médiathèque George Sand ;

Vu l'arrêté n° 2016-79 du 13 octobre 2016 portant nomination du régisseur titulaire auprès de la régie de recettes de la Médiathèque municipale, modifiée par l'arrêté n° 2017-93 du 29 septembre 2017, par l'arrêté n° 2018-057 du 14 juin 2018, par l'arrêté n° 2019-201 du 07 novembre 2019, par l'arrêté n° 2020-009 du 17 janvier 2020, par l'arrêté n° 2022-006 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 2022-125 en date du 15 juin 2022 et par l'arrêté n°2022-236 en date du 13 décembre 2022 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ; le 15/12/2023

Considérant ce qui suit, la nécessité de changer de régisseur titulaire suite au départ de la collectivité de Madame Frédérique FUMOUX ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 031-213100662-20231215-ARR2023_258-AI

Article 13 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Bessières, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Cédric MAUREL

Signatures précédées des mentions « lu et approuvé » :

Madame Nicole VILALTA

"lu et approuvé" le 21/12/2023

Madame Sylvie MERCADAL

"lu et approuvé" le 21/12/2023

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du : 21/12/2023

L'arrêté ayant été reçu en préfecture le : 21/12/2023

Notifié aux intéressés le : 21/12/2023